



Audience DSDEN 63

ASH & CAPPEI

le 23/04/2018



Le SNUipp-FSU 63 représenté par Joëlle MASSON et Régine DUMAS, a été reçu en audience à la DSDEN pour évoquer les difficultés rencontrées dans la mise en place de la formation CAPPEI ainsi que des questions concernant l'ASH, le lundi 23 avril en présence de Yves LEON, IEN adjoint, Karim TOUHAMIA, IEN-ASH et Peggy VOISSE, Secrétaire générale.

Questions CAPPEI

Après avoir rencontré les stagiaires du CAPPEI, le SNUipp-FSU 63 a fait part de leurs remarques afin que le dispositif soit amélioré.

Organisation de la formation

Les stagiaires font part du manque d'anticipation des emplois du temps et des contenus de formation délivrés à l'ESPE. Le cumul des activités, formation, certification, classe, la formation en alternance est source de difficulté et de stress.

Si le « donneur d'ordre » pour le CAPPEI est l'Inspection académique, pour autant elle a peu de pouvoir de contrôle. Elle s'engage néanmoins à faire remonter les informations au centre de formation.

L'IEN adjoint s'est étonné de l'absence d'instance de régulation entre l'ESPE et les stagiaires. L'IEN-ASH a rappelé que dans le Puy-de-Dôme, le choix a été fait de mettre en place la formation en alternance sur 2 ans pour éviter la surcharge de travail.

Points positifs

Les stagiaires apprécient les apports de la recherche, la rencontre avec des collègues œuvrant sur des postes différents et rencontrant des problèmes similaires. Des aspects de la transversalité sont intéressants. La présentation de l'école inclusive a répondu aux attentes.

Points négatifs

Les stagiaires regrettent le manque de cohérence entre les enseignements. Ils estiment que la théorie prend trop de place par rapport à la pratique. La formation est peu adaptée au travail en SEGPA et EREA. Les interventions ne prennent pas en compte la diversité des personnels, aux parcours professionnels très diversifiés. Il manque un volet de formation spécifique pour « L'aide relationnelle ». Les attendus des examens restent flous. Une meilleure coordination entre les formateurs serait nécessaire.

Tutorat

Les stagiaires demandent un cadrage de l'administration quant au rôle des tuteurs. Ils ont l'impression que ce sont les tuteurs qui portent la formation et que ceux-ci sont mis en difficulté dans ce nouveau dispositif. L'organisation pour les tuteurs et les stagiaires est difficile en raison de l'incompatibilité des différents emplois du temps. Il n'y a pas de temps dédié aux rencontres, les tuteurs n'étant pas remplacés. Les stagiaires demandent enfin que

l'accent soit mis sur les temps d'observation de pratique, de rencontres, d'échanges entre pairs.

L'IEN-ASH explique que les tuteurs ont été choisis sur des critères de compétences reconnues, dans le domaine pédagogique, parmi un réseau de professionnels variés. L'aspect géographique a également été pris en compte. Les tuteurs ont été formés, au cours de 2 journées de regroupement à l'ESP. La place du tuteur se fait selon les exigences des formateurs de l'ESPE.

L'IEN-ASH rappelle que l'évaluation débouchant sur la certification est bienveillante. Il n'y a donc pas lieu de la dramatiser.

Inégalités entre le 1^{er} et 2^d degré

Le SNUipp a dénoncé le fait que les indemnités de spécialisation soient perçues par les enseignants du 2^d degré en formation et non par ceux du 1^{er} degré. L'administration se renseigne. L'accès à la certification est facilité pour les enseignants du 2^d degré exerçant déjà dans le spécialisé. Cette décision relève du Ministère de l'Education Nationale.

Questions ASH

Accompagnement en cas de changement de fonctions

L'administration évaluera les besoins en formation après les résultats du mouvement. L'administration s'engage à donner une formation complémentaire d'adaptation pour les collègues nommés sur un poste ne correspondant pas à leur spécialité. Mais les textes ne permettent pas l'organisation d'un tutorat comme dans le cadre de la formation initiale.

ULIS

Le SNUipp a demandé également que des temps de regroupement des enseignants ULIS et ESMS soient programmés, ainsi que des rencontres ULIS 1^{er} et 2^d degré. Le SNUipp a relayé la demande des collègues que les temps de synthèse en ULIS se fassent sur le temps scolaire, considérant que les 108h.00 débordent.

L'IEN-ASH a regretté que les nouveaux textes n'aient pas intégré, dans les 108h.00 des enseignants spécialisés en ESMS, les temps d'animations pédagogiques.

Remplaçants ASH

Le manque de remplaçants ASH a été également soulevé.

ISAE des PE éducateurs

La question de l'ISAE pour les PE éducateurs de l'EREA a été reposée. Le Recteur doit y répondre prochainement.

